

## **Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil quatorze, le douze mars, à 20h45, le Conseil Municipal de la commune d'Esnandes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yann Juin, Maire.

Date de convocation : 28/02/2014

Présents (13) : Yann Juin, Michel Rougier, Jean-Pierre Roblin, Fabrice Brisson, Françoise Guigard, Béatrice Vinet, Emmanuel Mandon, Christine Kubicek, Sylvia Pain, Robert Portier, Alain Bouvet, Paul Couzard et Joël Deschamps.

Absents représentés (2) : Virginie Vincendeau à Françoise Guigard. Yvan Bailly par Béatrice Vinet.

Absents non représentés (4) : Pascale Buronfosse Bjaï, Béatrice Gomit, David Loutreuil et Christine Guézou.

Secrétaire de séance : Alain Bouvet

Compte rendu du Conseil Municipal du 22 Janvier 2014 : adopté

Toutes les délibérations sont adoptées, à l'unanimité, sauf la délibération n° 2014 – 15/03 qui est adoptée par 12 voix.

Avant d'ouvrir la dernière séance du Conseil Municipal avant le scrutin du 23 Mars, Monsieur le Maire tient à féliciter Monsieur Joël Deschamps. En effet, son opiniâtreté dans le suivi du chantier de restructuration des équipements publics a permis d'ouvrir, avant la date prévue, la salle du conseil municipal rénovée. La fresque murale signée du collectif de l'association de Villedoux acquise il y a 2 ans trouve enfin sa place et la vitrine accueille la relique de la seconde guerre mondiale offerte à la commune et dont un descriptif complet est paru dans le dernier bulletin municipal.

Monsieur le Maire adresse un salut particulier aux élus qui ne se représentent pas et aux services de la mairie, placés sous la responsabilité de la DGS, qui assurent, parfois dans des conditions difficiles, la continuité et la qualité du service public. Ce mandat a été fortement marqué par la tempête Xynthia survenue le 28 Février 2010 et Monsieur le Maire fait référence à cet événement tragique avec une grande émotion.

Puis, Monsieur le Maire revient sur le déroulement du Conseil Municipal du 22 janvier et précise que son intervention concernant le PAPI Nord Aunis a bien été faite après la délibération 2014-02/01. Il rappelle par ailleurs que la tenue du Conseil Municipal répond à des règles précises que chacun est invité à respecter.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Pierre Roblin qu'il tient à remercier pour son action quotidienne quant au suivi des finances de la commune et à la politique de ressources humaines mises en œuvre durant ce mandat.

### **2014 – 01/03 – Compte Administratif 2013 – Budget principal de la Commune**

**Rapporteur : Jean-Pierre Roblin**

Avant d'aborder les Comptes administratifs du Budget Principal de la commune et des 3 budgets annexes : zone commerciale, camping municipal et photovoltaïque, Monsieur Jean-Pierre Roblin rappelle ce qu'est un Compte Administratif : c'est la réalité des dépenses engagées par la commune l'année précédente. Ces comptes étant bien entendu en adéquation avec la Trésorerie Principale (compte de gestion) qui engage les dépenses, après vérifications, au nom de la commune. A ne pas confondre avec le Budget qui est un acte prévisionnel de dépenses. Ces prévisions de dépenses permettent d'ouvrir des lignes budgétaires ce qui ne veut pas dire qu'elles seront forcément « consommées ». Ces prévisions budgétaires permettent également d'inscrire la totalité des opérations d'investissements qui seront mandatées sur plusieurs exercices budgétaires. Cela permet d'informer les citoyens du montant total des investissements. Ainsi, pour illustrer ce propos, Monsieur le Maire cite quelques exemples : durant ces 6 derniers exercices, 710.000 € ont été investis sur les voiries (seul investissement qui ne perçoit pas de subvention), 490.000 €

pour la restauration de l'église Saint Martin, 500.000 € suite à la tempête Xynthia et 58.000 € pour les études concernant l'aménagement du centre bourg.

Section de fonctionnement

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>SOLDE</b>
<b>Opérations sur l'exercice 2013</b>	1.625.688,99	1.668.452,95	
<b>Résultats 2012 reportés en 2013</b>		179.120	
<b>Résultats à affecter</b>	1.625.688,99	1.847.572,95	<b>221.883,96 €</b>

Solde d'exécution de la section de fonctionnement = **221.883,96 €** (à affecter au 002 sur le BP 2014 en recettes de fonctionnement)

Section d'investissement

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>SOLDE</b>
<b>Opérations sur l'exercice 2013</b>	1.358.136,48	2.190.423,99	
<b>Résultats 2012 reportés en 2013</b>	175.375,73		
<b>Résultats à reporter</b>	1.533.512,21	2.190.423,99	<b>656.911,78 €</b>

Solde d'exécution de la section d'investissement = **656.911,78 €** (à affecter au 1068 sur le BP 2014 à savoir en recettes d'investissement).

**2014 – 02/03 – Compte Administratif 2013 – Budget annexe de la Zone Commerciale**

Rapporteur : Jean-Pierre Roblin

Section de fonctionnement

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>SOLDE</b>
<b>Opérations sur l'exercice 2013</b>	642,19	36.490,30	35.848,11
<b>Résultats 2012 reportés en 2013</b>			
<b>Résultats à affecter</b>	642,19	36.490,30	<b>35.848,11 €</b>

Solde d'exécution de la section de fonctionnement = **35.848,11 €** (à affecter au 002 en recettes de fonctionnement au BP 2014).

Section d'investissement

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>SOLDE</b>
<b>Opérations sur l'exercice 2013</b>	843,10	23.138,81	
<b>Résultats 2012 reportés en 2013</b>		4.552,67	
<b>Résultats à reporter</b>	843,10	27.691,48	<b>26.848,38 €</b>

Solde d'exécution de la section d'investissement = **26.848,38 €** (à affecter au 001 en recettes d'investissement au BP 2014).

## 2014 – 03/03 – Compte Administratif 2013 – Budget annexe du Camping Municipal

Rapporteur : Jean-Pierre Roblin

### Section d'exploitation

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>SOLDE</b>
<b>Opérations sur l'exercice 2013</b>	24.798,85	25.167,87	
<b>Résultats 2012 reportés en 2013</b>	4.629,15		
<b>Résultats à affecter</b>	29.428 €	25.167,87	<b>- 4.260,13 €</b>

Solde d'exécution de la section de fonctionnement = - 4.260,13 € (à affecter au 001 en dépenses d'exploitation au BP 2014).

### Section d'investissement

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>SOLDE</b>
<b>Opérations sur l'exercice 2013</b>	7.052,92		
<b>Résultats 2012 reportés en 2013</b>		7.591,24	
<b>Résultats à reporter</b>	7.052,92	7.591,24	<b>538,32 €</b>

Solde d'exécution de la section d'investissement = 538,32 € (à affecter au 001 en recettes d'investissement au BP 2014).

## 2014 – 04/03 – Compte Administratif 2013 – Budget annexe du Photovoltaïque

Rapporteur : Jean-Pierre Roblin

### Section de fonctionnement

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>SOLDE</b>
<b>Opérations sur l'exercice 2013</b>	4.846,93	20.386,54	
<b>Résultats 2012 reportés en 2013</b>		880	
<b>Résultats à affecter</b>	4.846,93	21.266,54	<b>16.419,61 €</b>

Solde d'exécution de la section de fonctionnement = **16.419,61 €** (à affecter au 1068 en recettes de fonctionnement au BP 2014)

### Section d'investissement

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>SOLDE</b>
<b>Opérations sur l'exercice 2013</b>	3.800,08	31.602,32	
<b>Résultats 2012 reportés en 2013</b>	16.261,11		
<b>Résultats à reporter</b>	20.061,19	31.602,32	<b>11.541,13 €</b>

Solde d'exécution de la section d'investissement = **11.541,13 €** (à affecter au 1068 en recettes d'investissement au BP 2014).

Monsieur le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote. Monsieur Paul Couzard assure la présidence de l'assemblée pour les votes des 4 Comptes administratifs. Les membres du Conseil Municipal approuvent ces 4 CA 2013.

## 2014 – 05/03 – Approbation du Compte de gestion 2013

Monsieur le Maire rentre en séance et reprend la présidence afin de présenter aux membres du Conseil municipal le compte de gestion 2013 établi par le Receveur Municipal. Il salue et remercie l'ensemble des services de la Trésorerie Principale placés sous la responsabilité de Madame Maryse Pascal, Trésorière principale depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

A compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2014, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Trésorerie Principale est placée sous la responsabilité de Madame Gary qui n'a pu être présente ce soir et s'en excuse auprès des membres du Conseil Municipal.

Le compte de gestion 2013 est jugé conforme et est approuvé par les membres du Conseil Municipal.

## 2014 – 06/03 - Affectations des résultats

Rapporteur : Jean-Pierre Roblin

### Affectation du résultat – Budget principal de la commune

Après avoir approuvé le Compte Administratif 2013,

En application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14,

Monsieur le Maire propose que l'excédent de fonctionnement 2013 de **221.883,96 €** soit affecté à la section de fonctionnement en recettes (compte 002) et l'excédent d'investissement de **656.911,78 €** reste affecté en recettes d'investissement au 1068.

### Affectation du résultat – Budget annexe du Camping municipal

Après avoir approuvé le Compte Administratif 2013,

En application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M4,

Monsieur le Maire propose que le déficit d'exploitation 2013 de - **4.260,73 €** soit affecté à la section de fonctionnement (compte 001) au BP 2014. Quant à l'excédent d'investissement de **538,33 €**, il est affecté en recettes à la section d'investissement au BP 2014.

### Affectation du résultat – Budget annexe de la Zone commerciale

Après avoir approuvé le Compte Administratif 2013,

En application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14,

Monsieur le Maire propose que l'excédent de fonctionnement 2013 de **35.848,11 €** reste affecté en recettes de fonctionnement (002);

Quant à l'excédent d'investissement de **26.848,38 €**, il reste affecté en recettes à la section d'investissement (001) au BP 2014.

### Affectation du résultat – Budget annexe du Photovoltaïque

Après avoir approuvé le Compte Administratif 2013,

En application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M41,

Monsieur le Maire propose que l'excédent de fonctionnement 2013 de **16.419,61 €** soit affecté en recettes à la section de fonctionnement au BP 2014 (002). Quant à l'excédent d'investissement de **11.541,13 €** il reste affecté en recettes à la section d'investissement au BP 2014 (1068).

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent les affectations de résultats présentés :

- Affectation du résultat 2013 de la commune,
- Affectation du résultat 2013 du camping municipal,
- Affectation du résultat 2013 de la zone commerciale,
- Affectation du résultat 2013 du Photovoltaïque.

## 2014 – 07/03 – Budget Principal de la commune

Rapporteur : Jean-Pierre ROBILIN

La présentation Budget Primitif 2014 de la commune peut se résumer de la manière suivante :

## Section de fonctionnement

	<b>Opération de l'exercice</b>	<b>Résultat reporté</b>	<b>Total</b>
Dépenses	1.781.728,35		<b>1.781.728,35 €</b>
Recettes	1.559.844,39	221.883,96	<b>1.781.728,35 €</b>

## Section d'investissement

	<b>Opération de l'exercice</b>	<b>Résultat reporté</b>	<b>Total</b>
Dépenses	3.091.010		<b>3.091.010 €</b>
Recettes	2.374.098,22	656.911,78	<b>3.091.010 €</b>

**Total du budget primitif de la commune :**  
**1.781.728,35 € + 3.091.010 € = 4.872.738,35 €**

Monsieur le Maire apporte quelques précisions quant aux chiffres annoncés par Monsieur Jean-Pierre Roblin et rappelle que tous les budgets sont obligatoirement votés à l'équilibre. Ce BP 2014 pour le fonctionnement varie peu par rapport au BP 2013 puisque une gestion rigoureuse permet de maîtriser des coûts en renégociant notamment les marchés de maintenance et d'entretiens et en veillant à une maîtrise des coûts de l'énergie malgré une augmentation des tarifs. En investissements, le PAPI Nord Aunis et Agglomération génèrent un coût total de 433.000 € (2014/2018) et les travaux de voirie pour un montant total de 165.000 € (soit 33% de plus que la moyenne annuelle des 6 dernières années).

Après en avoir délibéré,  
Les membres du conseil municipal votent ce budget

## **2014 – 08/03 – Budget annexe de la Zone commerciale** Rapporteur : Jean-Pierre Roblin

Monsieur le Maire présente le Budget annexe 2014 de la zone commerciale qui peut se résumer de la manière suivante :

### **Section de fonctionnement**

	<b>Opération de l'exercice</b>	<b>Résultat reporté</b>	<b>Total</b>
Dépenses	71.806,76		<b>71.806,76 €</b>
Recettes	35.958,65	35.848,11	<b>71.806,76 €</b>

### **Section d'investissement**

	<b>Opération de l'exercice</b>	<b>Résultat reporté</b>	<b>Total</b>
Dépenses	26.848,38		<b>26.848,38 €</b>
Recettes		26.848,38	<b>26.848,38 €</b>

**Total du Budget annexe de la Zone commerciale :**  
**71.806,76 € + 26.848,38 € = 98.655,14 €**

Après en avoir délibéré,  
Les membres du conseil municipal votent ce budget annexe

## 2014 – 09/03 – Budget annexe du Camping municipal

Rapporteur : Jean-Pierre Roblin

Monsieur le Maire présente le Budget annexe 2014 du camping qui peut se résumer de la manière suivante :

### Section de fonctionnement

	<b>Opération de l'exercice</b>	<b>Résultat reporté</b>	<b>Total</b>
Dépenses	27.475,39	4.260,73	31.736,12 €
Recettes	31.736,12		31.736,12 €

### Section d'investissement

	<b>Opération de l'exercice</b>	<b>Résultat reporté</b>	<b>Total</b>
Dépenses	89.096,62		89.096,62 €
Recettes	88.558,29	538,33	89.096,62 €

**Total du budget annexe « Camping » :**  
**31.736,12 € + 89.096,62 € = 120.832,74 €**

Après en avoir délibéré,  
Les membres du conseil municipal votent ce budget

## 2014 – 10/03 – Budget annexe du Photovoltaïque

Rapporteur : Jean-Pierre Roblin

Monsieur le Maire présente le Budget annexe 2014 du Photovoltaïque qui peut se résumer de la manière suivante :

### Section de fonctionnement

	<b>Opération de l'exercice</b>	<b>Résultat reporté</b>	<b>Total</b>
Dépenses	36.419,61		36.419,61 €
Recettes	20.000	16.419,61	36.419,61 €

### Section d'investissement

	<b>Opération de l'exercice</b>	<b>Résultat reporté</b>	<b>Total</b>
Dépenses	11.541,13		11.541, 13 €
Recettes		11.541,13	11.541, 13 €

Total du budget annexe « Photovoltaïque » = 36.419,61 € + 11.541,13 € = 47.960,74 €

Après en avoir délibéré,  
Les membres du conseil municipal votent ce budget

## 2014 – 11/03 – Fiscalité – Taux d'imposition 2014

Rapporteur : Jean-Pierre Roblin

Vu la présentation du Budget principal de la commune lors des différentes réunions de commission des finances et de municipalité,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir pour la 5<sup>ème</sup> année consécutive les taux des contributions directes comme suit :

- Taxe d'habitation : 14,50 %
- Taxe foncière bâtie : 26,50 %
- Taxe foncière non bâtie : 69,50 %

Après en avoir délibéré,

Les membres du Conseil municipal acceptent de maintenir les taux d'imposition ci-dessus pour l'année 2014 et autorisent Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'état de notification des trois taux d'imposition (état n°1259).

### **2014 – 12/03 – Emprunt camping municipal**

Rapporteur : Jean-Pierre Roblin

Afin de financer l'achat de 5 mobil home et de matériel, Monsieur le Maire propose de souscrire un nouvel emprunt et de reprendre l'emprunt actuellement en cours (Dossier numéro 20600098), après l'échéance du 18 mars 2014 ; soit un capital restant dû de 40.058,29 €, avec un nouveau financement de 46.000 €, soit au total 86.058,29 €.

Durée : 10 ans

Taux fixe : 3,49% (indemnités de sortie du prêt en cours intégrées)

Echéance trimestrielle : 2.557,96 €

Commission d'engagement : 150 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le contrat de prêt n° 9366427. Monsieur le Maire indique que cette renégociation, pratiquée chaque fois que c'est possible, permet d'économiser. Monsieur le Maire rappelle qu'en 2003 les 5 mobiles home ont été achetés 55.000 € et ont permis une recette nette pour la commune de près de 124.000 €, validant ainsi la rentabilité de l'investissement.

### **2014 – 13/03 - Camping municipal – contrat de gestion 2014**

Rapporteur : Fabrice Brisson

Vu l'arrêté du préfet du 27 décembre 2012 prescrivant l'établissement d'un Plan de Préventions des risques littoraux sur le territoire de la commune,

Vu l'élaboration du PAPI Nord Aunis,

Vu la consultation lancée le 7 janvier 2013,

Vu la commission du 3 mars pour analyser les candidatures et celle du 10 mars pour choisir les candidats,

Considérant que la saison 2013 a permis de d'accueillir près de 1.000 clients,

Considérant la volonté renouvelée par la municipalité d'offrir à des familles parfois modestes un équipement adapté pour y passer quelques jours de vacances,

Monsieur le Maire propose de poursuivre la stratégie de prudence sur le développement du camping et de maintenir la gestion de la saison 2014 sur la base d'un contrat précaire sous la forme d'une régie intéressée, selon les mêmes termes que précédemment.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'ensemble des documents liés à ce contrat de gestion.

### **2014 – 14/03 – Amortissements – Budgets annexes camping et photovoltaïque**

Rapporteur : Jean-Pierre Roblin

#### **AMORTISSEMENT DES INVESTISSEMENTS PHOTOVOLTAÏQUE - 2011 A 2013**

<b>ANNEE</b>	<b>N° MDT</b>	<b>ARTICLE</b>	<b>TIERS</b>	<b>OBJET</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DUREE AMORT.</b>	<b>SOMME A AMORTIR / AN</b>
2011	2	2188	CEGELEC	Panneaux affichage	3 480,17	5 ans	696,03

**AMORTISSEMENT DES INVESTISSEMENTS CAMPING - 1998 A 2013**

ANNEE	N° MDT	ARTICLE	TIERS	OBJET	MONTANT	DUREE AMORT.	SOMME A AMORTIR / AN
2011	27	2135	CEDEO	Sanitaires - robinets	600,90	15 ans	40.06
2011	15	2155	CGED	Ampoules	66,92	5 ans	13.38
2011	16	2157	DYNAMIC ELEC	Tableau disjoncteur	434,11	5 ans	86.82
2011	19	2157	HERVE THERMIQUE	Mitigeur général	936,79	15 ans	62.45
2009	52	2135	HERVE THERMIQUE	Chaudière gîte Mandon	435,86	10 ans	43.59
2009	1	2153	SOMELEC	Mise en place Traif Jaune	5 967,95	15 ans	397.86
2009	27	2188	FONTENEAU	Achat et pose chauffe eau	627,28	10 ans	62.73
2009	44	2188	HERVE THERMIQUE	Modif. Hydraulique	2 450,78	15 ans	163.38
2008	75	2157	SICLI	Extincteurs	661,75	5 ans	132.35
2008	35	2188	BARBE BLEU	Fourniture Literies	624,96	10 ans	62.50
2008	36	2188	CONFORAMA	Meubles aménag. Gîte	5 120,49	10 ans	512.05
2008	37	2188	LEROY MERLIN	Mat. aménag. Gîte	408,36	10 ans	40.84
2008	39	2188	CARREFOUR	Vaisselle Gîte Mandon	706,09	10 ans	70.61
2008	40	2188	Meunier JM	Décoration Gîte Mandon	280,02	10 ans	28
2007	31	2188	BARBE BLEU	Protège matelas	99,92	10 ans	9.99
2007	32	2188	LEROY MERLIN	Parasols	162,04	10 ans	16.20
2007	33	2313	BACHELER	Travaux bât. Accueil	1 551,68	15 ans	103.44
2007	35	2313	DGS	Remplacement chauffe eau	556,72	10 ans	55.67
2007	44	2313	CHAPITREAU	Trx plomberie sanitaire	1 831,00	10 ans	183.10
2007	61	2313	ARTALU	Trx camping porte	1 076,00	10 ans	107.60
2007	45	2315	DA SILVA	Trx assainissement	1 326,00	15 ans	88.40
2007	80	2315	APPIA	Trx assainissement	20 637,50	15 ans	1375.83
2007	81	2315	EDF GDF	Mise en place du ticket jaune	2 164,78	10 ans	216.48
2006	11	2188	LEROY MERLIN	Fourniture diverses	167,18	5 ans	33.44
2006	25	2153	SOMELEC	Trx camping	2 304,00	10 ans	230.40
2006	26	2153	LOISIRS HABITAT TRX	Clôture grillage et potillon	679,95	10 ans	67.99
2005	34	2154	SICLI	Extincteurs	68,00	5 ans	13.60
2005	29	2188	ROCHEFORT MOTOCULTURE	Débroussailleuse	756,12	10 ans	75.61
2005	30	2188	ROCHEFORT MOTOCULTURE	Débroussailleuse	1 015,12	10 ans	101.51
2005	32	2188	ID ENVIRONNEMENT	Portillon	642,70	10 ans	64.27
2004	19	2188	SARBA	Jeux plein air	2 436,12	10 ans	243.61
2003	13	2157	SICLI	Vérif. Extincteurs	163,16	5 ans	32.63
2002	18	2157	SICLI	Extincteurs	331,29	5 ans	66.26
2001	10	2157	SICLI	Extincteurs (3)	1 800,00	5 ans	360



## 2014 – 15/03 – Subventions aux Associations

Rapporteur : Françoise Guigard

Monsieur le Maire félicite Madame Françoise Guigard qui a su créer avec l'ensemble des associations esnandaises une relation de confiance basée sur des échanges permanents et constructifs, notamment dans le cadre des discussions autour de la Charte de la vie associative. Françoise Guigard précise qu'elle assistera à deux assemblées générales d'associations avant de quitter ses fonctions d'adjointe qu'elle occupait depuis 4 ans.

Vu la charte de la vie associative,

Vu les propositions de la commission vie locale et citoyenneté du 19 février 2014 et de la Municipalité du 25 Février 2014,

Vu l'enveloppe budgétaire inscrite au BP 2014 article 6574,

Monsieur le Maire propose d'attribuer les subventions de la manière suivante :

<b>Associations</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>	<b>Projets</b>
Esnandis	21.000 €		35.000 €
Espace Camaïeux (tronc commun)	5.164 €		
ASB	2.000 €	500 €	
Nioo-faar	300 €		
Le Boucholeur		270 €	
Art Evolution	1.500 €	300 €	
Arts et Traditions	500 €		
T.A.P. (rythmes scolaires)			
- Sport/Loisirs	1.296 €		
- Arts Evolution	900 €		
- Art et Traditions	1.368 €		
- Esnandis	2.160 €		
- La fiancée du Pirate	900 €		
(arts et culture)			

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le versement des subventions aux associations (telles que présentées ci-dessus) et autorise le versement de la partie « fonctionnement » de la manière suivante : en une seule fois pour l'ensemble des associations et les 2/3 pour les associations impliquées dans les T.A.P. . Chaque convention règle les modalités. Madame Guigard précise toutefois, pour Esnandis, que malgré la baisse de la subvention du Conseil Général de la Charente-Maritime, l'enveloppe globale attribuée à cette association demeure identique quoique répartie différemment. Ne prennent pas part au vote : Yann Juin, Alain Bouvet (Esnandis), Joël Deschamps (ASB).

## 2014 – 16/03 – Balayage des rues – Contrat 2014

Rapporteur : Fabrice Brisson

Monsieur le Maire profite de cette délibération pour remercier et saluer Monsieur Fabrice Brisson qui, après 13 années de mandats, quitte la commune pour s'installer à Saint Rogatien. Fabrice Brisson avoue qu'il a appris beaucoup durant ces deux mandats et qu'il quitte Esnandes, le cœur serré.

Vu la consultation lancée le 18 novembre 2013,

Vu l'analyse des offres effectuées le 17 décembre 2013 et les compléments d'informations demandés, Monsieur le Maire propose de retenir la société NCI Environnement pour un montant total annuel de 3.240 €HT. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ce choix et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le contrat 2014.

## 2014 – 17/03 – Don aux communes sinistrées du Var.

Rapporteur : Yann JUIN

Face aux intempéries survenues le 19 Janvier 2014 et à la catastrophe qui a touché un grand nombre de communes varoises, la mairie d'Esnandes a décidé de faire un don de 500 € à l'AMF 83.

Solidarité Var – Association des maires du Var – La Banque Postale Centre Financier de Marseille.  
Code Etablissement : 20041 – Code Guichet : 01008  
N° de compte 0290097M 029 Clé 71  
IBAN Identifiant internationale de compte : FR51 2004 1010 0802 9009 7 M02971  
BIC – Identifiant international de l'établissement : PSSTFRPPMAR  
SIRET : 39288368200016 – Code NAF : 9499Z

### Questions diverses :

Monsieur le Maire adresse un message aux élus sortants et en particulier à Monsieur Paul Couzard qui a passé 30 ans au service des Esnandais. Béatrice Vinet et Sylvia Pain remercient également Paul Couzard de leur avoir transmis dans d'excellentes conditions sa délégation d'adjoint en cours de mandat (fin 2009) et ainsi permis d'assurer un meilleur suivi des dossiers d'urbanisme et de travaux. Aidées en cela par Joël Deschamps qui assure une présence quotidienne dans le suivi des chantiers, elles quittent toutes les deux le Conseil Municipal avec le sentiment du devoir accompli. En effet, après le PLU adopté en 2010, les dossiers liés à la ZAC Beausoleil – pour lequel il faudra délibérer lors du prochain Conseil Municipal d'avril pour les noms de rues - et aux lotissements ont tous fait l'objet de dépôt de permis de construire et/ou d'aménager. Quant aux discussions avec les banques elles se poursuivent pour l'installation du DAB et pour ce qui concerne les travaux d'accessibilités dans les bâtiments publics ; ils ont tous été réalisés.

Monsieur Jean-Pierre Roblin souhaite préciser qu'il est également particulièrement satisfait d'avoir mené à bien, avec l'aide précieuse de Jean-Claude Bouyer, la mise en place du PCS et de la RCSC. Autres satisfaction : l'ouverture du CLIC pour l'agglomération rochelaise après 10 ans de négociations avec le Conseil Général.

Monsieur Joël Deschamps retrace les travaux du camping municipal : sanitaires pour personnes à mobilité réduite, plage de la piscine, ... Les travaux de restructuration des équipements publics se poursuivent dans le cadre du calendrier initialement fixé.

Monsieur Fabrice Brisson suivra la fin du chantier de la rue des Jardins et les travaux de la zone côtière qui devraient être terminés fin avril. Fin avril, c'est également à cette date-là, et plus précisément le 28, que le Bar/Tabac/Presse déménager et ouvrir Place Thorens Glières (à la place de la Poissonnerie).

Monsieur Michel Rougier rappelle que dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires et la mise en place des TAP, un comité de pilotage se réunit régulièrement. Il a d'ailleurs été décidé d'apporter quelques modifications pour les grandes sections de maternelles et, après 2 mois, il semble que la fatigue de certains enfants ne soit pas uniquement due à l'éventuelle surcharge d'activités d'éveil et de découvertes mais à des contextes extra-scolaires. Michel Rougier rappelle que la crèche intercommunale « les coccinelles » offre une alternative aux modes de gardes assurés par les Assistantes maternelles. La capacité d'accueil a été augmentée et le nombre de places réservées aux esnandais est supérieur.

Monsieur le Maire résume les 3 sujets abordés lors de la réunion de la mission littorale le 28 février dernier. Le Président Lionel Quillet a bien rappelé les modalités de ces réunions qui concernent uniquement les acteurs de terrains concernés : le Conseil Général, la CDA de La Rochelle, les communes et le SYHNA et pas les associations qui n'ont pas de pouvoirs décisionnaires.

- Surélévation de la Digue des Mizottes : les travaux sont placés dans une mesure accélérée. Ainsi, le Dossier de consultation des entreprises déposé en Préfecture pour des attributions en Octobre/Novembre 2014 et des travaux réalisés au cours du premier trimestre 2015.
- Digue de la Prée de Sion : les études sont avancées de 6 mois pour commencer durant l'été 2014.
- Digue de retrait : les deux dossiers liés à Charron et à Esnandes sont dissociés car les impacts ne sont pas les mêmes.

Séance levée à 23h10